

Autorisation de départ avec une personne

Imprimer et retourner au SDG

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom de l'élève :	
Nom de l'école :	
Niveau scolaire :	

Important message aux parents

Conformément à l'article 14 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, stipulant :

« Les membres du personnel du service de garde doivent s'assurer que chaque enfant quitte le service avec son parent ou toute autre personne autorisée à venir le chercher, à moins que ce parent ait consenti, par écrit, à ce que celui-ci retourne seul à la maison ».

Autorisation du parent ou tuteur de l'enfant

Nom de la personne :

Lien avec l'enfant :

No. de tél. :

- Autorisé au dossier pour l'année scolaire
- Pour aujourd'hui seulement, inscrire la date _____

Signature du parent :

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

_____	_____
Signature de la technicienne ou du technicien du service de garde	Date
<i>Important : Signature parentale obligatoire. Joindre ce document au formulaire d'inscription et conserver dans les dossiers annuels aux fins de vérification.</i>	